

-----  
Département du  
Nord

N° du registre  
des délibérations

L'an deux mille vingt-six, le seize avril à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'hôtel de ville en séance publique, sous la présidence d'Alain BLONDEAU, Maire.

2026-04-17

**Objet :**

**Etaient présents :**

**Tarifification de la  
bibliothèque  
municipale**

BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe, CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice, SELOSSE Laurence, STOLL Aurélie.

Formant la majorité des membres en exercice

**Excusés :**

DE WAZIERES Cyril, pouvoir COMPERNOLLE Guillaume,  
CRACCO Stéphane, pouvoir BLONDEAU Alain.

Date de  
convocation  
03/04/2026

**Absent :**

Date de publication  
23/04/26

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Nombre de  
Conseillers

Considérant le projet de construction de la maison de la culture de Wavrin dont l'inauguration est programmée au printemps 2027 ;

- En exercice : 29
- Présents : 27
- Votants : 29

Considérant la nécessité de municipaliser en amont la Bibliothèque associative « bibliothèque pour tous » au 01/05/26 ;

Suite à présentation en commission « culture » du 28/03/26.

La commune dispose d'une bibliothèque associative, appartenant au réseau « Bibliothèque Pour Tous », située dans le pôle culturel du Moulin.

Dans le cadre du projet de construction de la maison de la culture de Wavrin, la municipalisation de la bibliothèque associative est actée au 01/05/26.

A ce titre, afin de maintenir les modalités de prêt des documents et en concertation avec les bénévoles associatifs partie prenante du projet, le conseil municipal est invité à délibérer les tarifs, déjà appliqués par l'association pour les administrés extérieurs à la ville de Wavrin :

-15€/adhérent/an

-30€/famille/an, dès lors que 2 membres d'une famille justifient de la même domiciliation.

Cet abonnement court sur une année lissante. Les remboursements ne sont pas autorisés.

Les modalités de paiement acceptés sont le liquide et le chèque.

Sont acceptées comme justificatifs de domicile les factures de consommation de fluides (eau, gaz, électricité) datées de mois de 3 mois.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs et modalités d'emprunt des documents de la bibliothèque municipalisée et autorise Monsieur le Maire à engager toutes les démarches nécessaires à leur mise en application.

Pour : BLONDEAU Alain, PLANCQ Carmen, DUTOIT Jean Michel, LAMBRAY Cécile, EQUINE Philippe CARY Thérèse, BALZANO Sylvain, DUMOULIN Audrey, DE WAZIERES Cyril (pouvoir COMPERNOLLE Guillaume), JONVILLE Régine, DURAND Bernard, DUQUESNE Christine, BOURGOIS Vincent, HUIZINGA Martine, TURPIN Patrice, LOMBART Muriel, COMPERNOLLE Guillaume, PIRET Annick, DESCAMPS Jean-Yves, GELY Mélissa, GODSENS Claude, SANSSE Elisabeth, CRACCO Stéphane (pouvoir BLONDEAU Alain), CLAVET Céline, BLANPAIN Didier, TOTTEL Sabine, VANHEY Patrice, SELOSSE Laurence, STOLL Aurélie.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an précités.

Pour extrait conforme.

La présente délibération est certifiée exécutoire par sa publication et sa transmission en Préfecture.



La secrétaire de séance,

  
Carmen PLANCQ



Le Maire,

  
Alain BLONDEAU